

Le plan de prévention du suicide dans le monde agricole

11 octobre 2016

La MSA préoccupée par la situation des agriculteurs en difficultés a mis en œuvre dès 2011 un plan de prévention du suicide dans le monde agricole. Ce plan se compose de trois axes :

-> Une meilleure connaissance de la réalité du suicide dans le monde agricole

Les dernières données publiées par Santé publique France le 5 octobre 2016 confirment les premiers résultats publiés en 2013. Ils démontrent l'importance du problème des suicides en agriculture et la nécessité de continuer à agir.

- Il existe un excès de mortalité par suicide chez les hommes agriculteurs exploitants à partir de 2008 jusqu'en 2010. (+28 % en 2008, +22 % en 2009, +20 % en 2010)
- 300 décès par suicide ont été comptabilisés, au total, pour les deux années 2010 et 2011. Soit une moyenne de 150 décès par an. Pour rappel, entre 2007 et 2009, 485 décès par suicide sont comptabilisés, au total pour les 3 ans. Soit une moyenne de 162 décès par an.
- L'excès de mortalité par suicide est davantage marqué chez les hommes agriculteurs exploitants âgés de 45 à 54 ans et ceux âgés de 55 à 64 ans.
- Deux secteurs d'activité présentent une surmortalité par suicide : l'élevage bovins-viande (un excès de suicide de 127 % en 2008 et 57 % en 2009) et l'élevage bovins-lait (un excès de suicide de 56 % en 2008, 47 % en 2009 et 51 % en 2010).

-> La mise en place d'un dispositif d'écoute pour les agriculteurs en situation de détresse

Créé en octobre 2014, ce numéro d'appel (09 69 39 29 19) est accessible 24h/24 et 7j/7.

Plus de 1700 appels ont été reçus au 1er semestre 2016 (285 appels par mois en moyenne), contre 300 appels en moyenne, par trimestre, en 2015. Les principaux motifs sont les soucis et problèmes financiers tel que l'isolement géographique ou relationnel des adhérents agriculteurs. 625 appels ont une durée moyenne de 8 minutes.

Ce service permet de dialoguer anonymement avec des écoutants formés aux situations de souffrance ou de détresse. Dans ce cadre, la MSA fait appel aux associations partenaires, SOS Amitié et SOS Suicide Phénix pour assurer la mise en œuvre et la gestion de la plateforme technique.

-> La création de cellules pluridisciplinaires de prévention au sein de chaque MSA pour détecter les agriculteurs en difficulté.

Chaque caisse de MSA est dotée d'une cellule composée de professionnels de la MSA : travailleurs sociaux, médecins du travail, professionnels de la Santé Sécurité au Travail, des services de santé ou des services dits "techniques" (cotisations, prestations)... En fonction de la situation analysée, d'autres professionnels (psychologues) peuvent y participer.

Les cellules d'accompagnement analysent la situation et mettent en place un plan d'action. En 2015, 1106 situations détectées (contre 966 situations de fragilisation détectées et accompagnées en 2014), 462 situations ont été orientées vers des professionnels de santé et 22 % des situations détectées en 2015 étaient urgentes avec un risque suicidaire avéré. Entre 2012 et 2014, 2003 situations accompagnées.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse

Géraldine Vieuille

01.41.63.72.41

vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

Caroline Tonini

01.41.63.70.97

tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex

La MSA ne relâche pas ses efforts et a lancé un nouveau plan pour 2016-2020 qui développe les travaux engagés dans le plan précédent avec :

- La mise en place d'une étude quantitative relative au suicide des salariés agricoles (avec Santé Publique France) dont les résultats sont attendus en 2018.

- La consolidation du dispositif Agri'Ecoute par la formation des écoutants pour leur permettre de mieux appréhender la réalité du monde agricole, l'augmentation des postes de réception d'appels, l'optimisation du dispositif technique et le lancement de nouvelles campagnes de sensibilisation.

- Le développement des cellules pluridisciplinaires avec des actions de formation et d'information pour les intervenants MSA, les élus et les partenaires, la généralisation des modalités de prise en charge par des psychologues, le soutien accru aux personnels MSA en contact avec les adhérents, le renforcement et formalisation des conventions avec les partenaires locaux et les Agences régionales de santé (ARS), le travail avec les professionnels de santé, les établissements de santé et les services sociaux en prévention et en retour d'hospitalisation après une tentative de suicide.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse

Géraldine Vieuille

01.41.63.72.41

vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

Caroline Tonini

01.41.63.70.97

tonini.caroline@ccmsa.msa.fr

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex